

53 communes refusent les compteurs communicants Linky, Gazpar et cie...

Recensées sur le site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>, qui informe et aide les élus pour se positionner, **53 communes françaises** refusent déjà les compteurs communicants Linky, Gazpar et cie..

Les promoteurs de ces compteurs nuisibles tentent de minimiser ce chiffre en le comparant au total de 36 000 communes en France mais, en réalité, il s'agit d'un phénomène très important dans la mesure où ErDF n'a commencé que depuis quelques semaines les installations de compteurs communicants Linky, suscitant la réaction des citoyens et de leurs élus.

Ce chiffre évolue désormais continuellement malgré les pressions antidémocratiques exercées sur les élus par ErDF et l'association des Maires de France qui par exemple, le 29 février, ont **simultanément** envoyé à toutes les communes de France d'épais documents pour tenter de faire croire aux élus que les délibérations contre les compteurs communicants seraient illégales, ce qui est totalement faux.

Les raisons principales du refus des compteurs communicants sont **la mise en danger très probable de la santé des habitants** par les ondes électromagnétiques générées par ces compteurs, et **la remise en cause certaine des libertés publiques** : s'ils sont installés, ces compteurs permettent de capter d'innombrables informations sur la vie privée des habitants.

Qui plus est, **les prétendus avantages** que ces compteurs doivent apporter ne sont pas au rendez-vous :

- **aucune économie d'énergie** et, au contraire, des factures plus lourdes pour les usagers (cf <http://refus.linky.gazpar.free.fr/augmentation-factures.htm>)
- **aucune utilité pour les énergies renouvelables** (d'ailleurs l'Allemagne a renoncé à la généralisation de ces compteurs alors qu'elle développe les

énergies renouvelables bien plus que la France)

- il est possible depuis longtemps de communiquer à ses fournisseurs, par téléphone ou par le web, sa consommation précise d'électricité, de gaz ou d'eau, **sans avoir besoin de compteurs communicants**.

Il est très important de savoir que les collectivités (et la plupart du temps les communes directement) sont propriétaires des compteurs **d'électricité**, elles ont donc toute latitude pour refuser leur remplacement. Il est d'ailleurs injustifiable que ErDF et ses sous-traitants aient commencé à installer des compteurs Linky sans demander leur aval aux communes concernées.

Les communes sont parfois propriétaires des compteurs de gaz et d'eau mais, même quand ce n'est pas le cas, elles ont quand même **diverses possibilités de s'opposer à leur remplacement par des compteurs communicants**.

Notons enfin qu'il est écologiquement irresponsable et injustifiable de se débarrasser de près de 80 millions de compteurs (35 millions pour l'électricité, 30 pour l'eau, 11 pour le gaz) **en parfait état de marche**. Les opérateurs ont beau assurer que des filières de recyclage vont être mises en place, elles ne devraient exister que pour des appareils arrivés en fin de vie. Or les compteurs actuels sont prévus pour durer 60 ans, contrairement aux Linky, Gazpar et compagnie qu'il faudra remplacer, à nouveau et **à grands frais**, dans moins de 20 ans.

Les citoyens et leurs élus doivent donc refuser les compteurs communicants pour préserver leur santé, leurs libertés, les finances publiques et l'environnement.

Stéphane Lhomme
Conseiller municipal à Saint-Macaire (33490)
Animateur du site
<http://refus.linky.gazpar.free.fr>